En Italie, le parent d’un enfant assassiné a le droit de tuer l’assassin

écrit par Marco Mancuso Sanremo | 11 janvier 2020

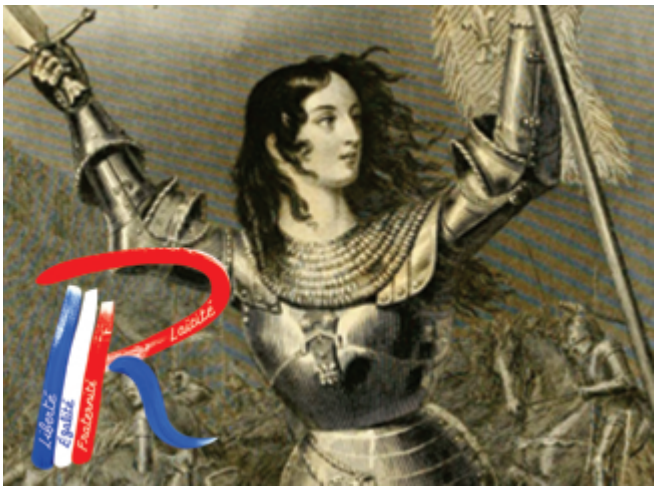

.

BREVE

En réponse à votre article

https://resistancerepublicaine.com/2020/01/09/italie-il-renverse-et-tue-le-marocain-qui-avait-menace-son-fils-et-lui-avait-vole-son-smartphone/

Bonjour à tous, je vis à SanRemo, centre Italie, je vous précise qu’ici il existe dans le code pénal « il delito honore », instauré en 1925 par Mussolini.

.

Il permet à un parent de sanctionner l’auteur du meurtre de son enfant. Ma nièce, en 2018, a été violée par deux migrants africains, nous les avons retrouvés. Mon frère leur a tiré dessus avec un fusil.

L’un est décédé, l’autre est handicapé à vie. Mon frère a

été condamné à 2 mois avec sursis pour port d’arme de chasse sans autorisation. Mais pas pour meurtre. Celui ci a été reconnu comme une réparation d’ »honore ».

.

Courage à vous tous chers patriotes français, votre pays est au bord d’une guerre civile, nous serons à vos côtés le moment venu. Vos ennemis sont aussi les nôtres. **Marco Mancuso**